



Pour plus d'infos sur la formation : consultez la fiche RNCP 38856

DURÉE ET RYTHME DE FORMATION

L'apprentissage ne peut se faire qu'à partir de la 1ère TCVA.

2 ans, de fin août à mi-juillet.

Par an : 20 semaines au CFA, 27 semaines en entreprise (35H / semaine). 5 semaines de congés payés

Les plannings sont téléchargeables sur notre site.

MODALITÉS D'APPRENTISSAGE

Présentiel avec cours théoriques et pratiques.

DIPLÔME PRÉPARÉ ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les examens se déroulent sous forme de contrôle continu (CCF) et d'épreuves terminales. Vous obtiendrez un diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Le recrutement se fait suite à l'analyse du dossier de candidature. Il peut être complété par un entretien.
- L'admission définitive se fait au retour du dossier d'inscription et à la signature du contrat d'apprentissage

Les documents sont téléchargeables sur notre site ou envoyés sur demande.

CHIFFRES CLÉS

| | |
|--|------|
| Taux de présentation aux examens (moyenne sur 2 ans) | 100% |
| Taux de réussite aux examens (moyenne sur 5 ans) | 86% |
| Taux de satisfaction (annuel) | 85% |
| Taux de rupture (moyenne sur 5 ans) | 22% |
| Taux de poursuite d'études (moyenne sur 5 ans) | 57% |
| Taux d'insertion Pro à 6 mois (moyenne sur 5 ans) | 14% |
| Dont dans le métier visé (moyenne sur 2 ans) | 0% |

Tous les chiffres sur <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

DISCIPLINES Horaires indicatifs

| | |
|--|------|
| Lettres modernes | 110h |
| Histoire / Géographie - EMC | 96h |
| Anglais | 96h |
| Éducation Socioculturelle | 82h |
| Éducation Physique et Sportive | 110h |
| Documentation | 28h |
| Biologie - Écologie | 124h |
| Mathématiques | 110h |
| Physique - Chimie | 82h |
| TIM | 28h |
| Sciences économiques, sociales et de gestion | 280h |
| Animalerie | 280h |
| Sciences et Techniques Professionnelle | 56h |



BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

APPRENTIS

Module d'adaptation professionnelle :
Organisation d'un salon fournisseur

PUBLIC & PRÉREQUIS

- Niveau minimum : issu de 2nde générale ou d'une 2nde TCVA ou 2nde Pro.
- Avoir entre 16 et 29 ans (des dérogations aux limites d'âge sont prévues selon le profil du candidat).
- Avoir rempli un dossier de candidature auprès du CFA.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : nous contacter pour analyser la faisabilité d'accéder et de suivre la formation en fonction du handicap.

Selon le profil du candidat (diplômes, expériences), des adaptations peuvent être mises en place (Validation des Acquis Académiques - VAA). Prendre contact avec l'établissement.

OBJECTIFS DE LA FORMATION & ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme exerce un rôle de conseil auprès de la clientèle en matière d'animaux ou de produits d'animalerie.

Il assure le conseil, la vente et la fidélisation du client, ainsi que le bon fonctionnement des espaces de vente (mise en rayon attractive des produits, étiquetage des prix) et de stockage (gestion rigoureuse de la marchandise, suivi informatique des stocks).

Il assure le bien-être des animaux. Il applique la réglementation commerciale relative à la protection animale et les normes en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel.
- Débattre à l'ère de la mondialisation.
- Développer son identité culturelle.
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles.

Capacités professionnelles

- Conseiller le client sur les produits d'animalerie.
- Situer l'entreprise dans son environnement socioprofessionnel.
- Organiser son travail en fonction de la politique commerciale de l'entreprise.
- Mettre en œuvre des techniques de vente en animalerie.
- Gérer un rayon de produits d'animalerie dans le respect de la réglementation et de la sécurité
- Mettre en œuvre des pratiques professionnelles liées aux produits d'animalerie vendus dans une perspective de durabilité.

BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

APPRENTIS

PLATEAU TECHNIQUE ET ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

- Animalerie pédagogique
- Centres de documentation
- Salles informatique
- Salle de conférence
- Gymnase
- Foyer



Pour connaître tous nos équipements, rendez-vous sur notre site ou vous référer à la fiche « Plateau technique de l'École de Roville »

LES + PÉDAGOGIQUES

- Préparation au Certificat de Capacité.
- Projets en partenariat avec des professionnels.
- Erasmus +.
- Sorties et voyages pédagogiques.
- Equipe qualifiée au service de la réussite
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail en Agriculture.
- Soutien scolaire et accompagnement personnalisé.

SERVICES ET CADRE DE VIE

- Internat / Demi-pension.
- Service Placement.
- Amicale des anciens élèves.
- Service de transport depuis Nancy et St-Dié (lundi matin, vendredi soir) et bus quotidien depuis Epinal et Lunéville.

VOUS INFORMER

- Journée Orientation le 01/02/2025 et le 22/03/2025.
- Portes Ouvertes le 17/05/2025.
- Journée immersion sur demande.
- Rendez-vous avec un membre de la direction sur demande.

POUR EN SAVOIR PLUS



Flashez -moi !

En partenariat avec :



PERSPECTIVES ET POURSUITES D'ÉTUDES

Perspectives

Responsable de rayon animalerie, Gestionnaire de rayon, Chef(fe) de rayon en jardinerie/animalerie, Vendeur(se) animalier, Adjoint(e) des ventes, Attaché(e) commercial(e), Technico-commercial(e).

Poursuites d'études

- BTSA Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie ● ●
- BTSA Gestion et Protection de la Nature ● ●
- Autres BTS

Formation initiale scolaire à Roville Formation par apprentissage à Roville

CONDITIONS FINANCIÈRES

- La formation est gratuite pour l'apprenant.
- Elle est financée par l'Opérateur de Compétences de l'employeur (OPCO).
- Frais de duplication (participation aux frais de photocopies et droit de copyright) : 75€/an.

Tarifs de pensions

- Interne : 85€/semaine
- Demi-pensionnaire : 30€/semaine

L'apprenti percevant un salaire ne peut pas bénéficier du régime des bourses. En revanche, la famille continue à bénéficier des allocations familiales tant que la rémunération de l'apprenti est inférieure à 55% du SMIC.

RÉMUNÉRATION

Le salaire minimum est fixé en pourcentage du S.M.I.C., croissant par année d'apprentissage et selon l'âge. Simulateur de calcul du salaire des apprentis : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

NOUS CONTACTER



ROVILLE
Naturellement !

Centre de Formation pour Apprentis
28 rue du Chêne
88700 - ROVILLE-AUX-CHENES
03 29 65 33 92
cfa.roville@wanadoo.fr
www.roville.fr

